

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION  
DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES  
ADMINISTRATIVES

DU 25 AOUT 1978

DECRET N° 78/561

UMNG.SG.DPAAD.MBM.4/6

Portant titularisation et nomination de Monsieur  
MASSALBA Joachim, Maître-Assistant Stagiaire, en  
servicé à l'Université Marien NGUABI.

Visé le 27 Mars 1978  
Sous le n° 60/74

AC.DAF

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE  
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

- WU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;
- WU l'Acte n° 001/PCT.GMP. du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;
- WU l'Acte n° 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
- WU la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- WU le Décret n° 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGUABI ;
- WU le Décret n° 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGUABI ;
- WU le Décret n° 59/23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
- WU le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- WU le Décret n° 62/193/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- WU le Décret n° 67/50 du 2 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires, relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière administrative et reclassements ;
- WU l'Arrêté n° 2037/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- WU le Décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- WU le Décret n° 63/81/FP du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires ;
- WU l'Ordonnance n° 025/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;

D E C R E T :  
-----

**ARTICLE 1er.**- Monsieur MASSALBA Joachim, Maître-Assistant Stagiaire, en service à l'Université Marien NGUABI, est titularisé et nommé au 1<sup>o</sup> échelon de son grade, Indice 1240 pour compter du 4 Novembre 1977.

**ARTICLE 2.**- Le présent Décret qui prend effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date sus-indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo, et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, le 25 AOUT 1978

Par le Deuxième Vice-Président du  
Comité Militaire du Parti, Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

~~Le Ministre du Travail et de  
la Justice, Garde des Sceaux~~

~~Alphonse MOUSSOU-PHATI.-~~

Le Ministre de l'Education  
Nationale

Antoine NDINGA

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

**AMPLIATIONS**

PR.CAB	1
SGCM/BC	3
JORPC	2
SGFPT/DCGPCE	3
REN.CAB	2
Rectorat	1
Vice-Rectorat	1
Secrégal	1
AG.DAF	3
DPAAD	4
Comptabilité	2
FS	3
Intéressé	1
Chrono	5

*Handwritten signature*